



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 20 mars 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, en date du 08 mars 2024, réf N° 1/2018/0098/170 déroq. la société

SA BELVAL 5 NORD

a eu l'autorisation pour une dérogation relative à l'exploitation d'un immeuble multifonctionnel à Belvaux, 4, RUE SAMUEL BECKETT, numéros cadastraux 1415/8576 (lot 28.1) et 1415/8575 (lot 28.2) à Sanem, boulevard des Lumières Square Mile.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de quarante jours à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **20 mars 2024 au 29 avril 2024 inclus**.

La secrétaire,

Manon Greven



Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz